



Bilan global et retour des stagiaires :

Nous sommes tous satisfaits de l'organisation de ce stage et l'ensemble des retours des collègues présents mettent en évidence le caractère positif de cette initiative, la convivialité et l'accueil.

Ce stage aura permis d'aborder la logique d'affectation au remplacement du rectorat (stagiaire, TZR, Contractuels...) et d'effectuer une remise à niveau, voire un apport d'information sur les droits et le statut du TZR et non titulaires (indemnités, PPCR, service). Ce qui nous fait penser que les collègues ne connaissent pas suffisamment le cadre dans lequel ils évoluent...

Merci au SNEP, il y a eu une volonté de créer des revendications collectives pour faire évoluer le statut. Ce stage aura également été un temps d'échange entre collègues TZR et contractuels afin de partager et de confronter différents points de vue sur la logique du remplacement. Ceci a permis à certains de relativiser leurs difficultés par rapport à d'autres.

Liste de témoignage sur le mal être des TZR :

Mutation :

Concernant le mouvement intra académique de Rennes, les TZR supportent mal le fait de ne pas être considéré dans le département pour les mutations bien qu'ils soient rattachés sur une zone de celui-ci. Ils doivent « repasser » la barre départementale pour espérer un poste fixe en ayant perdu toute leur ancienneté de poste acquis pour certains après 10 ans ou plus sur Paris en REP.

RDVC :

La fiche d'évaluation n'est pas adaptée au TZR. Trois items d'évaluation sont le reflet d'un professeur en poste fixe dans une équipe stable ou installé dans un établissement pour une longue période. De même, plusieurs chefs d'établissement d'affectation ne connaissent pas le TZR pour le RDVC. C'est le cas quand il vient seulement d'être affecté depuis deux semaines. Il est arrivé dans le Finistère, qu'un collègue TZR est un RDVC au lendemain du jour d'arrivée dans l'établissement d'affectation.

Une autre fois lors de l'entretien RDVC avec l'IPR, une question maladroite à un collègue TZR : Affecté pour 16h dans **plusieurs** établissements en courte et moyenne durée, l'IPR demande ce que le collègue a mis en place sur les 4 heures de sous service et demande de les justifier.

Missions annexes :

Les TZR de l'académie souhaiteraient s'investir davantage dans les établissements où ils passent mais il est souvent difficile voire impossible de se positionner comme Prof Principal, tuteur de stagiaire, dans l'organisation du secourisme, de la DNL, de projet de voyage ou autre. Ils ont le sentiment de ne pas être comme les autres profs.

Frais de déplacements :

ISSR (courte et moyenne durée) : Il serait souhaitable que chaque collègue puisse avoir un bilan systématique mois par mois et par les secrétaires des établissements d'affectation. Cela permettrait d'en assurer le suivi et le paiement. De trop nombreuses erreurs sont source de fatigue et de découragement.
DT Chorus (Affectation à l'Année) : simplification des démarches.

Affectation :

Les TZR demandent pour leur affectation : « Pas plus de deux établissements et pas dans la même journée ». Les changements permanents d'EDT et de rythme leur occasionnent des difficultés sur l'organisation familiale (garde d'enfant notamment).

Les revendications nationales et la classification rennaise :

Les attentes des TZR concernent essentiellement la perspective à court terme de se stabiliser sur un poste fixe dans le département de leur choix. Ils considèrent qu'au bout de 5 ou 6 années passées dans la fonction, une bonification exponentielle devrait permettre cette stabilisation départementale.

Le SNEP national a écrit 10 propositions concrètes pour faire évoluer la situation du remplacement. Les TZR de l'académie de Rennes souhaiteraient mettre en avant l'ordre suivant :

8/ consultation préalable des instances paritaires pour l'ensemble des opérations du mouvement TZR.

6 / Prise en compte de la pénibilité du statut dans le barème des mutations inter et intra.

7/ RDVC : réévaluation de la grille avec les items

5/ instauration d'une indemnité relative à la fonction.

1/ réduction de la zone d'intervention.

4/ simplification des démarches d'indemnisation.

2/ instauration d'un délai pédagogique de deux jours ouvrables.

3/ Respect de la qualification disciplinaire EPS et l'animation de L'AS (forfait 3h).

9/ Abrogation du décret sur le remplacement à l'interne dans les établissements.

10/ rédaction d'un guide TZR

La situation des Non titulaires

Les situations sont très variées selon le statut (CDI, CDD, MA) et l'ancienneté. Nous avons eu beaucoup d'interrogations sur leurs droits et bien évidemment leur avenir. Les sujets évoqués ont tourné autour des ISSR, RAD, congés de formation et les primes. Le nombre peu élevé de Non titulaires au stage nous a permis « d'individualiser » les échanges. Les « plus anciens » n'envisagent pas le concours (contraintes familiales).

Les revendications retenues :

- Des zones de remplacement plus précises
- Une grille salariale commune des ANT (Contractuels, MA)
- Des frais de déplacement alignés sur ceux des TZR (ISSR)

Les animateurs du Stage
Benoit Le Gléau, Anne Gilet, Youen Moal